© Unicef France / 2011

L'Unicef dans les situations d'urgence et les programmes de développement

DOCUMENT 1
« Une situation d'urgence »

DOCUMENT 2
« L'Unicef et le développement »

DOCUMENT 3
« Le plan d'action de l'Unicef »
Lien internet

DOCUMENT 4
« Les détails du plan d'action de l'Unicef »
Lien internet

DOCUMENT 5
« L'éducation comme priorité »
Lien internet

© UNICEF France

DOCUMENT 6
« Les Objectifs du Millénaire pour le développement»
Lien internet

DOCUMENT 7
«L'Unicef : dans les situations d'urgence et de développement »

Document 1

Illustration « Une situation d'urgence »

© Unicef France / Scarlatine

Document 2

Illustration « L'Unicef et le développement »

© Unicef France / Scarlatine

© Unicef France / 2011

Document 3

« Le plan d'action de l'Unicef »

Comment l'Unicef fait face à l'urgence ?

LE PLAN D'ACTION DE L'UNICEF

Distribution de matériels et de vivres

1. Evaluation rapide de la situation et des besoins vitaux (48 à 72 premières heures).
2. Mise en place des systèmes d'acheminement des fournitures pour apporter une assistance technique dans les plus brefs délais.
3. Evaluation plus approfondie de la situation pour déterminer les actions à mener.
4. Mise en place d'un système de recueil d'informations des besoins des enfants pour rendre compte des actions menées et évaluer les mesures prises.
5. Mise en place d'un plan d'intervention coordonné des Nations unies avec l'Unicef et les partenaires nationaux et autres.
6. Mise en place de dispositifs de protection des femmes et enfants (contre les maladies, l'exploitation, la violence).

© Unicef France

Document 4

« Les détails du plan d'action de l'Unicef »

Comment l'Unicef fait face à l'urgence ?

LES GRANDES ETAPES DE L'ACTION DE L'UNICEF EN SITUATION D'URGENCE

Déroulement type, adapté en fonction de chaque situation.

➢ **Les points clés**

- Il faut répondre **vite** : connaître le contexte d'intervention, évaluer les besoins et les capacités locales.
- Il faut disposer de **moyens humains expérimentés** en nombre suffisant. Cela passe le plus souvent par un renforcement des équipes déjà sur place.
- Il faut disposer de **matériels adaptés** prêts à partir.
- Il faut disposer de **moyens financiers** pour répondre aux besoins.

➢ **Les premières heures : répondre aux besoins vitaux**

Evaluation rapide de la situation dans les 48 à 72 premières heures :

- La nature et l'étendue de l'urgence
- Les besoins urgents en eau, soins et nourriture
- Les zones géographiques touchées et les populations qui nécessitent une assistance (premières estimations)
- La capacité de réponse des pouvoirs publics

Dans le but d'évaluer la logistique qui va devoir être déployée et les systèmes d'acheminement à mettre en place pour apporter du matériel dans les plus brefs délais, ainsi que d'engager les premières actions de secours et d'assistance.

Distribution de matériels et de vivres :

Depuis les bureaux nationaux d'abord, puis des entrepôts régionaux et départ d'avions cargos de la base logistique : de l'eau, des comprimés de purification d'eau, des sachets de réhydratation orale, des couvertures, des trousses de secours d'urgence, des bâches, des savons, des ustensiles de cuisine, de l'alimentation thérapeutique et/ou aliments de complément pour les enfants, des kits éducatifs, des tentes (servant de centres de santé, écoles temporaires, aux personnes sans logement), des latrines.

Identification des enfants non accompagnés après les 72 heures :

Mise en place de centres d'accueil avec les partenaires institutionnels et les autres ONG. Les équipes de terrain de l'Unicef et leurs partenaires recensent les enfants non accompagnés dans les sites de regroupement de la population, pour leur apporter une protection et des secours adaptés. L'enregistrement des enfants, une fois qu'ils auront été mis à l'abri, pourra commencer, puis la recherche des familles (proches et élargies).

Coordination d'un secteur :

L'OCHA, c'est l'agence des Nations unies qui assure la coordination des secours, secteur par secteur. En situation d'urgence, la coordination des secours est centrale pour qu'ils soient efficaces et atteignent bien les populations les plus fragiles et les plus affectées. La coordination d'un secteur consiste en la répartition du travail avec l'ensemble des acteurs en présence, réunions hebdomadaires avec les partenaires, évaluation des compétences requises…

⇒ En situation d'urgence, l'Unicef est responsable de l'eau et de la nutrition, mais également de l'éducation (avec une autre organisation « Save the children »). Cela n'empêche pas une intervention de l'Unicef sur d'autres secteurs comme la protection avec d'autres organisations.

© Unicef France

© Unicef France / 2011

Document 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement»

© Unicef France

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015.

Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l\'ONU

A+ agrandir A- diminuer imprimer facebook envoyer par email

- **OMD 1** - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- **OMD 2** - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- **OMD 3** - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- **OMD 4** - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- **OMD 5** - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- **OMD 6** - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- **OMD 7** - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- **OMD 8** - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Suivre cette action

Document 7

« L'Unicef : dans les situations d'urgence et de développement »

© Unicef France

Situation d'urgence et aide humanitaire

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui menace la vie d'un grand nombre de personnes et nécessite le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection. Ces situations sont causées par les hommes (guerres et conflits) ou par des catastrophes naturelles (séisme, vagues de sécheresse…).
L'aide humanitaire vise à apporter une assistance et des secours vitaux pour assurer la survie et limiter le risque de décès notamment chez les plus vulnérables (enfants, les femmes enceintes, personnes âgées) et à recréer des conditions de survie acceptables.

L'Unicef : plan d'urgence et grandes étapes

Les six grandes étapes sont présentées et détaillées dans les documents 4 et 5.

Quelques interventions de l'Unicef

L'Unicef intervient presque systématiquement dans les situations d'urgence, comme celles, par exemple, qui ont touché plusieurs pays d'Asie en 2004 (tsunami), en Irak, en Colombie, ou bien encore à Haïti après le tremblement de terre de 2010 pour protéger les orphelins, aider les enfants isolés à retrouver leur famille, empêcher les épidémies, fournir l'eau et la nourriture, assurer l'accès à l'école, apporter du matériel.

Les programmes de développement et les OMD

Ils consistent à « accompagner » les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. L'Unicef offre aux pays qui souhaitent en bénéficier un soutien multisectoriel (éducation, santé, protection…) continu.
Ils permettent d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants, d'induire des changements structurels avec l'appui des partenaires, la société civile, les autorités et les associations locales.
Ils s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'Unicef et le développement humain durable

L'Unicef s'implique dans cette dynamique de développement durable en attirant l'attention sur sa dimension humaine. En effet, si l'environnement dans lequel se trouve l'enfant n'est pas respectueux de ses droits (accès à l'eau potable, aux soins…), son développement est remis en question, et inversement, il ne pourra pas à son tour agir ensuite en faveur de son environnement et de son développement économique.
Le "développement humain durable" complète le "développement durable" en ce qu'il intègre (aussi) le renforcement des capacités d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale

Elle vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.